

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 10/07/2007

D -20070381

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (présent jusqu'à 15 h 30), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Narie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés:

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Installation d'un boitier électrique sur un immeuble 17 cours de la Marne. Appel de M. Maraval contre l'ordonnance du juge des référés du 23 avril 2007. Autorisation de défendre.

M. Claude BOCCHIO, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

M. MARAVAL est propriétaire de l'immeuble situé 17 cours de la Marne à BORDEAUX.

Lors des travaux de réaménagement du cours de la Marne, comportant la réfection de l'éclairage public, un coffret électrique a été installé en façade de cet immeuble qui supportait déjà un système d'éclairage public.

Estimant son immeuble dégradé, M. MARAVAL a fait assigner la Ville en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 3 janvier 2005 afin de la voir condamner à procéder à l'enlèvement dudit boîtier et de son alimentation électrique et à remettre le mur de l'immeuble dans l'état où il se trouvait antérieurement aux travaux litigieux et ce sous astreinte de 150 € par jour de retard.

La Ville a fait immédiatement procéder au déplacement de ce boîtier dans une chambre spécialement aménagée sous le trottoir et a proposé de faire réaliser les travaux de remise en état de la façade.

M. MARAVAL a refusé cette proposition estimant que l'ensemble des pierres de taille dans l'espace occupé par ce boîtier et son alimentation devaient être remplacées et a demandé au Tribunal de Grande Instance la désignation d'un expert.

Par ordonnance de référé en date du 23 avril 2007, le Tribunal de Grande Instance a rejeté sa demande pour retenir, après expertise judiciaire, la proposition de la Ville.

Par déclaration d'appel déposée le 15 mai 2007, M. MARAVAL demande la réformation de cette ordonnance.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, d'autoriser M. le Maire à défendre à cette affaire devant le Tribunal de Grande Instance et devant toutes juridictions compétentes et, en cas de besoin, à agir jusqu'à parfait règlement du litige, y compris l'exercice de toutes les voies de recours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Claude BOCCHIO Adjoint au Maire